



PROCES-VERBAL NO 03/2025 DE LA SEANCE DU CONSEIL

COMMUNAL DE LIGNEROLLE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025

Président : M. Lionel Favre

M. le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil et de la municipalité et les remercie de leur présence. Il salue également M. Maire, représentant le journal L'Omnibus.

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Adoption du dernier PV
3. Point de situation concernant les sujets en cours
4. Communications de la municipalité
5. Propositions individuelles.

L'ordre du jour est ainsi accepté à l'unanimité.

1. Appel

Présents : 19

Excusés : 5 : Gaëtan Drezen, Jonathan Nicolet, Laurence Nicolet, Richard Nicolet et Sylvain Werly

Absent : 1 : Alexandre Gachet

2. Adoption du dernier PV

M. le président ouvre la discussion concernant le procès-verbal no 02/2025 de la séance du 23 juin 2025. La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Point de situation concernant les sujets en cours

a) Projet de création de la garderie (préavis 01/25) :

Mme Eliane In-Albon : le 15 septembre dernier, nous avons signé le dossier des travaux établi par le bureau ERBAT architectes, puis il a été transmis aux différents départements du Canton. Depuis le 27 septembre, ce dossier est mis à l'enquête publique jusqu'au 26 octobre 2025 et il est à votre disposition pour consultation. Nous n'avons pas de retard sur le planning établi, le dossier suit son cours. Sur le plan pratique, des sondages ont déjà été faits dans les murs pour les canalisations et les investigations se poursuivent.

M. Gianluca Abruzzi : merci pour ces informations. Sur le plan financier, est-ce que le budget évoqué est respecté ?

Mme Eliane In-Albon : le préavis accepté par le conseil faisait état de CHF 650'000 et, pour le moment, nous sommes en dessous, même si des fluctuations sont encore possibles.

M. Cédric Deluz : quels sont les délais ?

Mme Eliane In-Albon : la remise des clés est prévue pour fin décembre 2026 pour une ouverture en janvier 2027. Dans ce cadre-là, l'AJOVAL a déjà prévu, dans son budget 2026, la mise en route de la constitution d'une équipe.

M. Jean-Pierre Blaser : une année de loyers est-elle donc perdue ?

M. le Syndic : oui, au niveau de l'ASIOR, les loyers sont tombés ; par contre, le paiement des intérêts est maintenu. En effet, il avait été convenu que l'ASIOR s'engageait, en cas de fermeture des classes, à indemniser les intérêts jusqu'à la nouvelle affectation des locaux. Il est clair que la municipalité savait qu'il y aurait un manque à gagner pendant le changement d'usage de ces locaux.

b) PACom :

M. le Syndic : lors de la mise à l'enquête, nous avons eu 12 oppositions. La municipalité a pris en considération une bonne partie de ces oppositions, car elle estimait qu'elles n'étaient pas si infondées et a repris tout le dossier avec le bureau BR Plus pour les traiter. Un projet post-enquête a été établi et transmis à la DGTL (Direction générale du territoire et du logement). Nous venons de le recevoir en retour et nous ne sommes pas satisfaits de la réponse. Nous allons donc demander une audition avec le directeur de la DGTL pour savoir sur quelle base légale il se fonde pour refuser certaines des adaptations réalisées. En effet, je rappelle que l'ISOS (Inventaire des sites construits à protéger en Suisse) n'a pas force de loi ; c'est un document qui permet d'accompagner les municipalités dans leurs décisions pour préserver une entité villageoise.

M. Charles-Guillaume Nicole : quelles modifications ont été apportées par la municipalité par rapport au premier projet ?

M. le Syndic : si le nouveau projet prenant en compte certaines oppositions est accepté par la DGTL, il faudra recommencer une procédure de mise à l'enquête, mais uniquement concernant les points modifiés, et vous en serez informés.

c) Projet de la nouvelle déchetterie (préavis 05/22) :

M. le Syndic : au niveau des services du Canton, nous avons reçu toutes les réponses positives à la suite de la mise à l'enquête. A part quelques adaptations pour l'écoulement des eaux, rien ne s'oppose à la construction de cette nouvelle déchetterie. Par contre, la DGTL bloque le permis de construire, car il est lié au PACom. Nous avons donc également demandé un rdv à la DGTL concernant ce projet ; ce serait éventuellement possible de libérer ce qui a déjà été accepté au sein du PACom et de scinder le projet en deux, afin de traiter uniquement les oppositions. Je ne sais pas si nous aurons reçu des réponses avant la prochaine séance du conseil.

d) Installation de deux abris-bus (préavis 03/23) :

M. Alix Michel : on avait un crédit de CHF 55'000 pour créer ces abris-bus. L'AVACAH (Association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés) a fait opposition, car notre projet ne respectait pas les normes pour les personnes à mobilité réduite et, par la suite, le Canton a également fait opposition. La municipalité a donc demandé au bureau BR Plus d'établir un projet pour l'adaptation demandée, c'est-à-dire un rehaussement du sol. Ce bureau va nous préparer un devis, mais nous savons déjà qu'il faudra compter entre CHF 40'000 et CHF 50'000 uniquement pour cette adaptation. Cette modification devra repasser devant le conseil et c'est fort possible que la municipalité vous présente un préavis défavorable. Nous devons encore en discuter entre nous, car cette adaptation coûterait aussi cher que les abris-bus. Lors de la prochaine séance du conseil, nous aurons plus de nouvelles, ainsi que des chiffres précis et vous pourrez décider si nous poursuivons ce projet ou pas.

M. Etienne Gaillard : je prends régulièrement le bus et, sur le trajet Yverdon - Vallorbe, les arrêts ne sont pas accessibles de façon autonome pour les personnes handicapées ; je ne comprends donc pas pour quelle raison notre commune devrait se plier à cette norme, alors que les autres arrêts ne sont pas équipés.

M. Alix Michel : tous les arrêts de bus ne sont pas forcément accessibles aux personnes à mobilité réduite. Par contre, comme nous avons mis les abris-bus à l'enquête, nous devons nous mettre aux normes, mais cela ne veut pas dire que nous devons adapter également les arrêts de la CVE ou du Daillard. Si nous laissons tomber les abris-bus, il ne sera pas nécessaire de faire cette adaptation. A terme, nous ne savons pas encore mais, normalement, l'AVACAH et le Canton aimeraient que tous les arrêts soient équipés pour les personnes handicapées.

M. le Syndic : c'est une loi fédérale. Nous avons eu plusieurs rdv avec l'AVACAH et la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) et il en est ressorti que, dès qu'une mise à l'enquête concerne un arrêt de bus, ils font opposition, afin d'essayer de faire respecter la loi fédérale qui dit que tous les arrêts de bus doivent être prévus pour les personnes à mobilité réduite. Nous devons montrer l'exemple et nous ne pouvons donc pas poser des abris-bus sans les mettre à l'enquête. La DGMR nous a informés qu'en cas de forcing et de passage devant les tribunaux, la municipalité n'aurait aucune chance, raison pour laquelle nous avons demandé un devis pour cette adaptation.

Mme Camille Besson : en général, un article précise que les coûts engendrés pour les adaptations nécessaires pour les personnes à mobilité réduite ne doivent pas être disproportionnés ; c'est devenu usuel de se référer à un tel article.

M. le Syndic : c'est délicat, à quel moment ces coûts deviennent-ils disproportionnés ? C'est vrai que nous pourrions mettre en avant l'argument que la modification demandée coûte autant que les abris-bus. Nous avons négocié des arrêts adaptés à la situation et il faudrait faire un rehaussement, avec une pente de 6% au maximum, sur une longueur de 4 mètres. Nous pourrions bien sûr interpeller la DGMR à propos de cet article.

M. Cédric Deluz : des aides financières du Canton pourraient-elles être envisagées ?

M. le Syndic : non et, vu la situation du Canton, je n'oserai rien demander au Grand Conseil.

M. Alix Michel : comme cet aménagement est destiné aux personnes utilisant les transports publics, nous avons évoqué la possibilité que Travys nous donne un coup de main, mais même eux n'entrent pas en matière.

M. Christophe Lamercy : pour rebondir sur ce qu'a dit Etienne tout à l'heure, cet aménagement n'a pas de sens sur le parcours Yverdon - Vallorbe s'il est fait uniquement dans notre commune.

M. le Syndic : l'idée est qu'il faut bien commencer à un bout et la DGMR estime que si un arrêt de bus par commune est aux normes, c'est déjà magnifique.

M. Romain Nicole : est-ce que vous avez contacté la SVPA pour leur dire que les propriétaires de chiens n'ont pas leur animal à l'abri lorsqu'ils attendent le bus ? Les animaux étant mieux protégés que les êtres humains, cela pourrait être une piste !

Mme Amélie Hautier : normalement, un abri de moins de 9 m² n'a pas besoin de mise à l'enquête, pourrions-nous alors faire des petits abris-bus ?

M. le Syndic : nous avons encore un autre souci, car ces abris-bus se trouveront entre l'église et le château et la direction des Monuments et des Sites historiques ne serait pas d'accord que nous posions un cabanon de jardin démontable ! Nous avons déjà dû modifier notre premier projet : en effet, nous avons choisi des abris-bus standards, mais nous devons faire des abris en bois qui vont coûter plus cher ; c'est vrai que ce sera mieux pour l'image de notre village.

e) Remise en état du terrain de la place de jeux (préavis 05/23) :

M. Alix Michel : les butts ont été centrés par rapport au terrain herbeux. L'entreprise chargée de l'engazonnement va s'en occuper dans le courant de la semaine ou la semaine prochaine. Ce n'est pas tombé aux oubliettes, mais ils sont bien chargés et ils voulaient attendre des jours plus frais par rapport aux chaleurs de l'été. La météo étant maintenant plus favorable, ils devraient commencer ces jours.

M. Charles-Guillaume Nicole : est-ce que les cailloux vont être enlevés avant l'engazonnement ?

M. Alix Michel : ils vont décaisser, ramener de la terre, égaliser et engazonner. Ensuite, un suivi avec l'arrosage et la première fauche sont prévus et le terrain sera clôturé avec des rubalises pour chantier, afin que la terre fraîchement retournée ne soit pas piétinée.

f) Achat d'un véhicule utilitaire (préavis 05/25) :

M. le Syndic : vous avez déjà pu le voir, c'est un véhicule utilitaire 100% électrique de démonstration. Par contre, il a 8 ans de garantie, comme un véhicule neuf chez Peugeot. Nous avons passé par un garagiste du village : ce véhicule vient du garage du Repuis à Grandson, mais en passant par le garage Baer à Orbe.

M. Jean-Pierre Blaser : j'ai une remarque, car je suis surpris par le manque d'esprit pratique lors de l'achat de ce véhicule électrique. Je l'avais pourtant signalé lors du dernier conseil. Un véhicule fermé empêchera un emploi quotidien adéquat. Voici quelques exemples : transport des plateaux de coffrage pour le cimetière – lavage des fontaines avec réserve d'eau, génératrice et laveur haute-pression – pose des piquets pour le marquage du déneigement et des chabouris – curage des grilles des eaux pluviales en bord de route – fauchage des banquettes avec machines et matériel. Et j'en passe. Si ce véhicule fermé sert juste à protéger le matériel de la pluie ou d'un vol, rien n'empêchait d'inverser le stationnement des deux véhicules communaux sous le battoir. En résumé, je regrette qu'il n'y ait pas eu de vision réaliste avant cet achat. Merci pour votre attention.

M. le Syndic : c'est un choix que la municipalité a fait car, en effet, un véhicule fermé permet de protéger le matériel. Tout se discute. Nous avons un véhicule ouvert, c'est le tracteur. Je ne pense pas que nous avons fait un mauvais choix et je suis surpris d'entendre que nous n'avons pas de vision réaliste, mais nous n'allons pas nous étaler là-dessus.

M. Jean-Pierre Blaser : le véhicule est là, c'est trop tard, mais je tenais quand même à m'exprimer puisque j'avais demandé à la municipalité d'étudier cet achat.

g) Révision de la loi sur les communes :

M. le Syndic : à la suite de la consultation publique de la nouvelle loi sur les communes, avec comme objectif une entrée en vigueur pour la prochaine législature, il y a eu énormément de réactions. Le comité de l'UCV a demandé au Conseil d'Etat de faire une synthèse des réponses, afin d'honorer le travail de toutes les communes qui ont répondu à cette consultation. Maintenant, le service des communes va travailler sur ces réponses. Au vu des débats que nous avons au Grand Conseil, je pense que cette nouvelle loi n'entrera pas en vigueur au début de la prochaine législature.

4. Communications de la municipalité

M. le Syndic donne la parole à chaque municipal·e présent·e.

M. Pierre Dumartheray : comme d'habitude, je vais vous donner les débits des sources de l'AIM de ce soir, à 18h45 :

- 949 litres/minute à la Source des Clées et on pompait 758 litres/minute au réservoir du Signal
- 71 litres/minute à la Source du Stand
- 26 litres/minute à la Source des Milières
- 7 litres/minute à la Source des Entes

ce qui nous donne, sur le territoire de la commune de Lignerolle, un total de 104 litres/minute.

Mme Eliane In-Albon et M. Alix Michel n'ont pas de communication.

M. Frédéric Nicod : voici deux points concernant les forêts :

- Le banc vers la Pierre-à-Glissoire a été changé ; normalement, il a dû être posé plus à plat qu'auparavant.
- Une intervention d'urgence pour les petits trous a été faite sur la passerelle autour de l'arbre président. Nous avons reçu un devis d'Equifor pour une réfection partielle de cette passerelle et nous leur avons demandé un nouveau devis pour une réfection complète. Lorsque nous l'aurons reçu, nous déciderons entre les deux solutions.

M. le Syndic : je n'ai pas de communication et nous sommes à disposition pour répondre à vos questions.

5. Propositions individuelles

M. Etienne Gaillard : je voudrais savoir pour quelle raison vous avez fermé les fontaines aussi tôt cette année ?

M. Pierre Dumartheray : nous avons eu la sécheresse cette année et c'est vrai que nous n'avons pas remis en route certaines fontaines. Merci pour ta remarque.

M. Etienne Gaillard : je me permets de faire une remarque de la part de plusieurs citoyens concernant le déplacement de la benne à verres. Le nouvel endroit n'est pas pratique, car certaines personnes trient leurs déchets en arrivant devant la déchetterie et, de plus, le panneau pour poser les caisses est bancal. Serait-il possible de ramener cette benne où elle était avant ?

M. Alix Michel : la benne à verres a été déplacée pour une raison pratique, car le nouveau véhicule électrique peut être ainsi chargé à l'abri. C'est vrai que le panneau était bancal, mais cela a dû être rectifié depuis. Nous verrons si nous pouvons modifier mais, pour le moment, cette benne restera où elle est actuellement.

M. Charles-Guillaume Nicole : pouvez-vous me donner des nouvelles par rapport au courriel que je vous ai transmis en début d'année concernant l'ancien arrêt de bus ?

M. Frédéric Nicod : un module préfabriqué de toilette publique va y être installé. Autrement, nous n'avons pas vraiment d'idées pour le reste de cet édifice.

Mme Marilyn Lambert : est-ce qu'il serait possible, comme je l'avais déjà proposé, de poser un banc dans l'arrondi en dessous du fort après le cimetière ?

M. Alix Michel : ce n'est pas une bonne idée de poser un banc à côté des ruches d'abeilles.

M. Gianluca Abruzzi : lors de notre dernière séance, je vous avais donné une information concernant le projet pour l'ouverture du local de paroisse pour les jeunes. Une soirée d'informations a été organisée mais n'a pas eu le succès attendu. La paroisse va donc revoir son projet ; plutôt que de laisser ce local en libre-service, des soirées à thème ou des activités (concours de baby-foot, soirée film, etc.) y seront probablement organisées avec une ou plusieurs personnes adultes présentes. Nous verrons si les jeunes et leurs familles sont intéressés par ce concept. Comme déjà annoncé, ce local sera utilisé lors des cultes familles qui ont été rapatriés ici, à Lignerolle.

M. le président :

- Merci pour les visites organisées par l'AIMS à la suite des travaux, c'était très intéressant ; merci à Pierre de faire passer le message.
- Le fameux repas de fin de mois sera organisé au stand le vendredi 31 octobre.
- La prochaine séance du conseil est prévue le 8 décembre, avec le budget.
- Merci à chacune et chacun pour tous ces échanges !

La parole n'est plus demandée et la séance est levée à 20h45.

Le président :  Lionel Favre		La secrétaire :  Béatrice Petermann
---	---	---